



Achat pavillon : sous-sol non étanche = vice caché ?

Par **Joarkal**, le **28/08/2008** à **14:20**

Bonjour,
Nous avons acheté mi juillet 2008 un pavillon. Suite à quelques bonnes pluies et un peu de recherche à la pelle, nous avons compris la cause des inondations partielles de notre sous-sol. L'évacuation des eaux pluviales est dirigée vers l'arrière du terrain (le diagnostic de la société d'assainissement nous l'avait indiqué avant la vente) mais l'évacuation se fait sans drain, directement dans la terre ! et, bien sur, le tuyau est bouché depuis longtemps. La pression de l'eau et le gel ont du casser la descente de gouttière qui fuit le long du mur et l'eau pénètre dans le sous sol....
Les murs du sous sol étaient couverts de lambris qui masquait l'état de la maçonnerie. Mais lors de fortes pluies, l'eau coule abondamment dans cette partie du sous sol. Difficile de l'ignorer il me semblait
Autre point, la collecte d'eau en bas de la descente de garage part aussi directement dans le sol et elle est aussi bouchée ! Mais dans ce cas, le diagnostic de conformité indiquait un raccordement aux eaux pluviales !
La vente stipule que la maison est vendue en l'état et nous sommes passé par une agence.
Quels sont nos recours ? quelle chance avons nous dans d'éventuelles poursuites des anciens propriétaires ? de l'agence ?
Merci de votre aide